

**CONSEIL DE DIRECTION****PROCES-VERBAL****De la séance du 26 mai 2003****Présents**

Serge BERSTEIN, Jean-Jacques GABAS, Emmanuel GOLDSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME, Christian LARGER, François RACHLINE.

Manuel BOUGEARD, Eliana CASTRO BEDOYA, Domitien DETRIE, Jean-Batiste GOULARD, Léonard GOURINAT, Thymée N'DOUR.

Amélie de CREPY-ALEXIS.

Jacques ANDREANI, Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND (*départ avant les votes, procuration à Jean-Paul FITOUSSI*), Jean-François SIRINELLI.

**Absents ou excusés**

Jean-Emmanuel COMBES (procuration François RACHLINE), Bruno MAQUART.

Lucile GRUNTZ (procuration Manuel BOUGEARD), Claire PIEROT (procuration Manuel BOUGEARD).

Bernadette MILOME, Jocelyne TRILLAUD (procuration Amélie de CREPY-ALEXIS).

Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacques REVEL (procuration René REMOND), Jacky RICHARD (procuration Michel PEBEREAU), Jean-François TROGRIC (procuration Michel PEBEREAU).

**Assistaient à la réunion**

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication,
Mme Nelly HOUSSAYE	représentante du recteur,
Mme Nadia MARIK GRANIER-DEFERRE	directrice adjointe, directrice du développement et des relations avec les entreprises,
M. Yves RICHARD	directeur des finances,
Mme Isabelle FRANCOIS	directeur adjoint des finances.

\*\*\*\*

I.	Examen du budget 2003 de Sciences Po.	p. 2
II.	Point d'étape sur la commission réunie pour examiner le financement de Sciences Po et présidée par le Professeur Jean-Paul FITOUSSI.	p. 11
III.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 28 avril 2003.	p. 13

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 26 MAI 2003**

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de Michel Pébereau.

**I. EXAMEN DU BUDGET 2003 DE SCIENCES PO**

*a) Exposé*

Richard DESCOINGS fait remarquer que dans sa huitième année comme directeur de l'IEP et administrateur de la FNSP, c'est la première fois qu'il présente un budget en récession. Jusqu'à cette année, il avait plutôt tendance à présenter des budgets en augmentation sensible année après année. Il précise que s'il parle de récession, c'est parce que la stabilité du budget 2003, qui est en très légère baisse par rapport à 2002, ne doit pas tromper. Il souhaite d'abord donner quelques informations globales, puisque les débats récents sur le financement de Sciences Po ont fait naître certaines questions. En premier lieu, la FNSP n'a aucune dette. Certains ont jugé bon de parler de dérive de l'endettement de la FNSP, alors que celle-ci n'a pas procédé à l'emprunt depuis 1995 au moins et n'a aucune dette. Cela signifie d'ailleurs que les investissements, notamment les travaux, sont financés sur les ressources courantes. En deuxième lieu, depuis 1996, les comptes de la FNSP ont toujours été équilibrés, soit très légèrement en dessous de l'équilibre, comme en 2002, avec un résultat comptable de - 25 000 euros, soit très légèrement supérieurs à l'équilibre. La seule exception a été l'exercice 1998, pour lequel avait été passée une provision de 4,8 millions de francs dans l'hypothèse où Sciences Po perdrait un contentieux avec l'URSSAF. Sciences Po a gagné ce contentieux et la somme a été reprise. L'exercice 1998 a donc été à l'équilibre. En troisième lieu, l'évolution des dépenses de fonctionnement a été très contrôlée. Sur les exercices 2000, 2001 et 2002, les dépenses de fonctionnement *stricto sensu*, qui ne comportent pas les bourses d'aide sociale et les acquisitions pour la bibliothèque, sont restées stables, avec même une légère diminution. Or pendant ces trois années, le nombre d'étudiants a augmenté de 30%, le nombre de salariés a augmenté de 10 %, l'inflation a été de 3,4 % et les coûts des télécommunications ont considérablement augmenté avec la généralisation des téléphones portables. Compte tenu de ce contexte, la stabilité des dépenses de fonctionnement signifie d'importants gains de productivité. Y compris dans des entreprises, maintenir un tel taux d'expansion sans augmenter les dépenses de fonctionnement est une preuve de bonne gestion.

Pourquoi le budget 2003 est-il en récession ? Le soutien du ministère de l'Education nationale a de nouveau été marqué cette année, puisque 10 % de l'ensemble des moyens nouveaux pour le fonctionnement courant des universités françaises ont été attribués à Sciences Po. C'est un effort sans précédent en proportion. Les années précédentes, Sciences Po recevait des augmentations plus importantes en montant, mais pas en proportion de la masse disponible pour l'ensemble des universités. Cet effort du ministère se justifie par deux raisons. La première est la volonté du ministre de ne pas porter atteinte outre mesure aux activités de Sciences Po. La seconde est que contrairement aux universités, Sciences Po dispose d'un budget global. Les 700 000 euros d'augmentation attribués à Sciences Po couvrent en réalité l'augmentation de la rémunération des salariés. Dans les universités, l'évolution des rémunérations se fait automatiquement puisque ce sont sur des chapitres de rémunération que les fonctionnaires sont rémunérés, qu'il s'agisse des enseignants-chercheurs ou des ATOS. Cette rémunération ne transite pas par le budget des universités. En ce qui concerne les autres ressources publiques structurelles, le directeur a indiqué dans la proposition de budget 2003 les

sommes arrêtées par l'actuel contrat, qui couvre la période 2001-2004, même si un nouveau contrat est en cours de renégociation pour la période 2003-2006.

En ce qui concerne les ressources propres de Sciences Po, l'année ne sera vraisemblablement pas bonne. Les ressources propres sont d'abord celles qui viennent des entreprises, à travers trois sources. La première est la formation continue. Le marché de la formation continue est extrêmement concurrentiel et en raison du contexte économique, les entreprises n'augmentent pas ou réduisent leurs dépenses de formation continue. Cela vaut également pour les administrations publiques. En période de contrainte budgétaire forte, les premiers crédits touchés sont les crédits de formation des personnels. La deuxième source de financement par les entreprises est la taxe d'apprentissage. En 2002, elle a connu une légère augmentation. Puisqu'elle est directement liée à l'activité des entreprises, il ne serait pas raisonnable d'escompter un résultat meilleur que celui de 2001. Si ce résultat est atteint, ce sera d'ailleurs une bonne chose. La troisième ressource pouvant provenir des entreprises est le mécénat ou les subventions. C'est toujours très difficile en France, où cela ne fait pas partie des habitudes des entreprises, qui n'y sont d'ailleurs pas incitées fiscalement, contrairement à d'autres pays. Là encore, la situation économique ne permet pas d'attendre des ressources importantes de ce côté. Cependant, Sciences Po ne reste pas inactif, puisque deux projets de chaires d'entreprise, l'une consacrée aux questions de la régulation dans la globalisation et l'autre consacrée au monde arabe et musulman, ont été mis en place. Malgré la situation économique, on peut espérer obtenir des lignes de financement de quelques entreprises. Mais cela restera nécessairement modeste.

La deuxième source de financement en dehors du financement public est le produit des droits de scolarité. La commission dirigée par Jean-Paul Fitoussi travaille justement sur la question de la contribution des étudiants au financement de Sciences Po. Pour ne pas préjuger des préconisations de cette commission et des décisions que prendront les Conseils à l'automne, le directeur a construit un budget 2003 où il n'y a pas de modification du montant des droits de scolarité.

Pour toutes ces raisons, le budget est quasiment stable par rapport à l'année dernière. Cela signifie qu'il a fallu tailler dans les dépenses. Il y a eu un certain nombre d'évolutions mécaniques de certaines dépenses, sur lesquelles on ne peut pas jouer ou sur lesquelles la direction ne souhaite pas jouer. La plus importante est la masse salariale. Sauf à ne pas appliquer l'accord d'entreprise sur l'évolution des rémunérations ou à procéder à des licenciements pour motifs économiques, la masse salariale ne peut qu'augmenter sensiblement par rapport à l'année précédente. Cela veut dire que pour un budget globalement stable, il faut économiser sur le reste des dépenses. De la même manière, le montant des amortissements continuera d'augmenter légèrement, dans la mesure où il a été décidé, à partir de l'exercice 2001, de ne plus traiter les ressources destinées aux investissements immobiliers comme des ressources courantes d'exploitation mais comme des subventions d'investissement, ce qui permet, année après année, de financer les charges d'amortissement en allant chercher la partie correspondante qui a été inscrite au bilan de la FNSP en subventions d'investissement. Puisque le budget est contraint, il a fallu faire des choix et des sacrifices. De nombreuses universités dans le monde sont dans cette situation. Les universités publiques du Québec ont vu leurs subventions publiques se réduire de 35 % en quatre ans. Pendant ces quatre années, il n'y a plus eu de recrutement d'enseignants-chercheurs. Le nombre moyen d'élèves par enseignement interactif est aujourd'hui de 42 à l'Université du Québec à Montréal. Ce nombre moyen est entre 23 et 25 à Sciences Po, où étudiants et enseignants considèrent déjà qu'un tel nombre porte atteinte à la qualité pédagogique de la mission d'enseignement. A Berlin, l'université Humboldt et la Freie Universität sont dans une situation beaucoup plus grave. L'université Humboldt ne recrutera pas d'étudiants en première année à la rentrée prochaine. La Freie Universität a un plan de réduction du nombre de ses étudiants de 10 000 sur deux années. L'enseignement supérieur et la recherche en Europe se portent mal. C'est un vrai débat que de savoir s'il faut accepter cette situation ou s'il faut trouver des solutions pour éviter le déclin de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En dehors de l'application de l'accord d'entreprise et du refus des licenciements économiques, il y aura deux autres priorités pour préserver l'avenir : la recherche et la bibliothèque. Tant que ce sera possible, il faudra maintenir la recherche et les crédits d'acquisition de la bibliothèque à l'abri des aléas de la conjoncture budgétaire. C'est la raison pour laquelle, contrairement aux autres catégories de salariés, Richard Descoings a garanti aux directeurs des centres de recherche qu'ils pourraient

remplacer dans un délai raisonnable les chercheurs qui partent à la retraite ou qui partent poursuivre d'autres activités. De la même manière, dans la mesure du possible, les crédits de fonctionnement des centres de recherche et de l'Ecole doctorale seront maintenus. En ce qui concerne la bibliothèque, il y a eu un tassement relatif des crédits d'acquisition réels de la bibliothèque en 2002, en raison de la restructuration de l'immeuble du 30 rue Saint-Guillaume. Mais une bibliothèque ne peut pas se permettre de connaître des à-coups dans sa politique d'acquisition. C'est dangereux pour la qualité du fonds, particulièrement pour les périodiques. Or le coût des ouvrages augmente considérablement, tout comme le nombre d'ouvrages publiés. Aujourd'hui, plus de la moitié des ouvrages acquis par la bibliothèque sont des ouvrages étrangers, qui coûtent encore plus cher que les ouvrages français. En outre, la bibliothèque doit continuer à s'abonner à des ressources numériques. L'effort en la matière sera particulièrement sensible cette année, puisque le directeur propose aux Conseils une augmentation de 25 % des crédits d'acquisition. Enfin, les étudiants qui ont peu de ressources financières doivent également être à l'abri des aléas de la conjoncture budgétaire.

En raison de ces priorités, les autres dépenses seront stabilisées ou réduites. Il y aura tout d'abord un gel des recrutements en 2003. Les remplacements se feront au cas par cas, afin que ce gel ne porte pas atteinte au bon fonctionnement de Sciences Po. En outre, il n'y aura pas de travaux en 2003, sauf les travaux d'urgence. Dans la mesure où le ministère de l'Education nationale ne supprimera pas ces crédits, les travaux de sécurité prévus seront réalisés. Le troisième élément fort de réduction des dépenses sera une diminution d'un tiers des crédits de mission et de réception. Cela vient après une réduction de 18 % en 2002, notamment pour les réceptions. Pour 2003, ce sont clairement les activités de recherche de Sciences Po et le dynamisme de sa coopération internationale qui sont en cause. L'élément le plus douloureux concerne les dépenses d'enseignement. Richard Descoings pense que la dualité entre grandes écoles et universités a aujourd'hui en partie un caractère factice. Les grandes écoles font de plus en plus de recherche, investissent dans ce domaine et font des efforts dans le domaine documentaire, notamment à travers les ressources numériques, alors que les universités n'ont guère les moyens de développer les bibliothèques universitaires. La distinction quant à l'objet même des missions des grandes écoles et des universités va se limiter. En revanche, la sélection à l'entrée continue à différencier grandes écoles et universités, du moins à l'entrée en DEUG. Richard Descoings souligne ces points car il croit que Sciences Po avait réussi à sortir de la politique malthusienne qui est souvent mise en œuvre par les grandes écoles. Alors qu'il n'y a pas d'augmentation globale du nombre d'étudiants depuis 1996, en trois années, le nombre des candidats à l'entrée à Sciences Po, tous cycles confondus, a augmenté de 40 %. Cela veut dire que les taux de sélection sont de plus en plus sévères. L'an dernier, pour l'entrée en 2<sup>ème</sup> année, seulement 6 % des candidats ont été admis. Pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année, le taux d'admission était de 10 % environ. Pour cette année, il est probable que le nombre de candidats ne sera pas inférieur à celui de l'année passée. Si on n'a pas les moyens de former les étudiants de Sciences Po, certains estiment qu'il faut réduire le nombre d'étudiants. Certains ajoutent d'ailleurs qu'il y a trop d'étudiants étrangers. Il est vrai que l'augmentation du nombre d'étudiants ces dernières années a été due notamment au nombre d'étudiants étrangers. Cette opinion va dans le sens des jurys. Ceux-ci, qui ne raisonnent qu'en termes de qualité des candidats, seraient plus enclins à une dureté très forte vis-à-vis des candidats. On vient de le voir pour l'entrée en 4<sup>ème</sup> année. Cette année, il y avait environ 10 % de candidats de plus que l'année dernière. On a rendu admissibles à peu près autant de candidats que l'année dernière, soit 800. Si on avait écouté les commissions d'admission, le nombre de candidats admis à Sciences Po aurait diminué de moitié. Richard Descoings avait plaidé auprès des membres du jury et de Serge Berstein pour qu'il n'y ait pas une telle baisse d'une année sur l'autre. Mais la réalité est que les candidats avaient été classés en trois groupes : A pour ceux que les commission d'évaluation considéraient comme devant évidemment être admis, B pour les candidats pour lesquels il y avait une hésitation et C pour les candidats ayant un niveau clairement insuffisant. Un tiers des candidats appartenaient à la première catégorie, la moitié à la catégorie B et 10 % à la catégorie C. Le jury a décidé de recevoir tous les A, la plupart des B et un nombre infinitésimal de C pour lesquels il a examiné dossier par dossier s'il n'y avait pas une contradiction trop lourde entre les résultats à l'écrit et l'appréciation des commissions d'oral. Le coût de la formation étant le principal coût variable, certains estiment que moins il y aura d'étudiants à Sciences Po, moins l'IEP aura de problèmes financiers. Mais dans ce cas, la reproduction sociale se fera de plus en plus sentir et Sciences Po sera certain de recruter des élèves qui sont déjà excellents à l'entrée. Richard Descoings pense qu'un établissement peut tirer de la fierté

de prendre des étudiants moins excellents à l'entrée et de les mener vers un niveau sensiblement plus élevé.

La masse salariale, simplement en tenant compte des augmentations mécaniques et des effets report, augmente de 4,3 % par rapport aux comptes 2002. Le coût des vacances pédagogiques n'est pas encore complètement stabilisé. Le directeur indique qu'on lui a fait beaucoup de remarques sur le traitement royal des enseignants vacataires à Sciences Po. Il rappelle que ceux-ci sont payés 67,10 euros bruts par heure. On ne rémunère ni la préparation, ni la correction. Les enseignants vacataires n'ont pas été augmentés depuis 1991, ce qui est un problème majeur. Ils sont heureux d'enseigner à Sciences Po, on tente de leur faire le meilleur accueil possible et ils ont face à eux des étudiants intéressants, ce qui est le plus grand atout de l'Institut. Mais il arrive à un moment que la discordance des rémunérations vienne à bout des meilleures résolutions. Si on prend la rémunération des enseignants à l'ENA, la décote de Sciences Po approche 50 %. Or dans un certain nombre de secteurs, ce sont les mêmes enseignants qui enseignent à l'ENA et à Sciences Po. On peut comprendre qu'un certain nombre d'entre eux préfèrent enseigner à l'ENA. C'est un problème extrêmement important. Richard Descoings a même lu que les vacataires coûtaient beaucoup plus cher que les enseignants-chercheurs. Si les vacataires enseignaient autant que les enseignants-chercheurs, pour les maîtres de conférence, le revenu serait équivalent à 60 % du SMIC, et pour ceux qui dispensent des cours magistraux, il serait équivalent à 90 % du SMIC.

En ce qui concerne les investissements, le minimum sera fait pour les travaux immobiliers. En revanche, pour l'informatique, il est difficile de se permettre des à-coups dans l'investissement. Les investissements informatiques seront donc maintenus, mais à un niveau plus faible que les années précédentes.

C'est sur le fonctionnement que la situation est la plus mauvaise. Les dépenses courantes de fonctionnement ont été stables pendant trois exercices budgétaires. La direction va tenter de les faire baisser de 6,5 % cette année. Le fait de chercher des économies partout est une preuve de rigueur dans l'utilisation des ressources, mais vient un moment où la trop grande faiblesse des moyens de fonctionnement finit par nuire à la qualité des services. Ainsi, au CNRS, il n'y a quasiment plus de crédits en dehors des crédits de rémunération des chercheurs. Cela signifie que chaque fois que le gouvernement veut faire des économies, celles-ci représentent un pourcentage considérable des crédits du CNRS. En 2003, les moyens du CNRS hors crédits de rémunération sont en baisse de 10 %. Richard Descoings tentera de maintenir les montants disponibles dans les centres de recherche et pour l'Ecole doctorale. L'augmentation sensible des moyens de la bibliothèque est un rattrapage, les acquisitions ayant connu une pause en 2002 avec les travaux du 30 rue Saint-Guillaume. Les bourses pour les étudiants qui en ont le plus besoin augmenteront également.

#### *b) Questions et observations*

Christian LARGER demande si l'effet de report est de 2,3 %.

Richard DESCOINGS répond par l'affirmative.

Christian LARGER demande si on a assimilé pour les prochaines années l'impact de l'effet noria entre les sortants et les remplacements sur trois ans pour savoir quelle est la flexibilité en termes de masse salariale. Par ailleurs, en ce qui concerne la rémunération des vacataires, il faut combattre l'idée reçue selon laquelle on enseigne à Sciences Po parce qu'on a les moyens de le faire et qu'en tant que cadre supérieur et dirigeant, on pourrait presque se passer de ce défraiement. En fait, il faut être conscient qu'un grand nombre d'enseignants, qui enseignent également à l'université et dans le secondaire, n'ont pas des ressources importantes. La rémunération qu'ils touchent à Sciences Po est un complément important pour eux. Ainsi, quand les rémunérations étaient payées en une seule fois à la fin du semestre, l'association des enseignants de Sciences Po a constaté que cela entraînait des difficultés de trésorerie pour certains enseignants.

Manuel BOUGEART indique à Richard Descoings que l'UNEF n'a rien à voir avec les remarques qu'il a pu lire. L'UNEF n'a jamais préconisé de politique malthusienne et a soutenu la direction dans

sa politique d'augmentation du nombre d'étudiants ces dernières années. Il regrette que cette année, à l'entrée en 4<sup>ème</sup> année, il y ait un tiers d'admis en moins par rapport à 2002. L'UNEF n'a jamais non plus considéré que les enseignants étaient trop bien payés. En revanche, il est important d'informer les membres du Conseil d'un discours différent qui a été tenu aux étudiants. Aujourd'hui, le bilan a été présenté comme un bilan de déclin. Dans les informations données aux étudiants, notamment sur le site de Sciences Po, il a été affirmé que Sciences Po n'était pas confronté à un déclin. Cela a été confirmé par un article paru dans *Les Echos* du 5 mai, qui annonçait que l'excédent brut d'exploitation de Sciences Po était de 900 000 euros. Lorsque les étudiants ont demandé des clarifications au directeur, celui-ci leur a envoyé une note sur le financement où il précisait qu'il n'y avait pas de déclin. Devant ces contradictions, l'UNEF a du mal à savoir ce qu'elle doit penser. Lors de la séance extraordinaire du Conseil de Direction au début de l'année, l'UNEF a demandé si l'IEP mènerait une politique de réduction du nombre d'étudiants. Elle n'a pas eu de réponse à cette occasion. Elle a la réponse aujourd'hui et est déçue de voir que cette politique a été décidée sans avoir été discutée en Conseil de Direction. L'UNEF votera donc contre cette proposition de budget.

Domitien DETRIE ajoute que si l'UNEF vote contre, ce n'est pas parce qu'elle accuse la direction de Sciences Po de pratiquer une mauvaise gestion. Mais l'UNEF estime que le vote d'un budget reflète des choix et des priorités politiques et regrette que les conditions actuelles de la représentation étudiante au sein des Conseils, surtout au sein du Conseil d'Administration de la FNSP, ne permettent pas d'avoir un véritable débat sur la politique générale de Sciences Po. L'UNEF réclame donc un vrai débat sur la politique générale de l'IEP, notamment sur sa place par rapport aux autres IEP, et fera un certain nombre de propositions à ce sujet. Voter contre ce budget, c'est aussi voter contre une politique à laquelle les étudiants n'ont pas été pleinement associés.

Jean-Paul FITOUSSI aimerait mieux comprendre la position des étudiants. S'ils ne votent pas le budget, cela signifie qu'ils ne sont pas d'accord avec les orientations qu'il prend. Ces orientations sont de ne pas sacrifier la recherche et les moyens de la bibliothèque. L'élément mis en avant par l'UNEF est le fait de savoir si le budget est suffisant pour continuer à développer Sciences Po. Le directeur a clairement indiqué quelles sont les ressources de Sciences Po cette année. Dans le cadre de ces ressources, il faut faire des choix. L'un de ces choix a été de réduire l'accès à Sciences Po. Il rappelle que c'est un choix contraint qui a conduit à une réduction des étudiants en 4<sup>ème</sup> année. Cela ne correspond ni aux objectifs de la direction de Sciences Po, ni à ceux des enseignants. C'est une politique qui constate l'existant, qui décide de ne pas réduire la qualité des enseignements et de ne pas dégrader l'ambiance de ces enseignements. Il demande aux élus de l'UNEF ce qui, dans ce budget, leur paraît peu conforme aux choix qu'ils auraient fait. Quelle alternative proposent-ils ?

Patrice-Michel LANGLUME constate que le personnel permanent, les frais des fonctionnement et les amortissements font 35 millions d'euros. En outre, 8,2 millions d'euros sont consacrés aux enseignants vacataires, auxquels s'ajoutent les 7,7 millions versés par l'Etat aux universitaires et PRAG affectés à l'IEP. On voit que la rémunération des enseignants représente à peu près la moitié des dépenses de fonctionnement. Il demande ce qu'il en est dans d'autres universités. Ce serait un élément de comparaison important. Par ailleurs, les droits de scolarité représentent 10 % du budget. Il souhaite également avoir des éléments de comparaison avec d'autres universités de taille comparable. Enfin, dans le débat sur la contribution des étudiants au financement de Sciences Po, il pense qu'il serait important de savoir comment la direction voit dès aujourd'hui le budget 2004. Lorsqu'on voit les difficultés qu'a le gouvernement à bâtir le budget 2004 pour la France, il pense que cela risque d'avoir des conséquences sur le prochain budget de Sciences Po, conséquences que le directeur est seul à même d'apprécier. Le débat sur les droits de scolarité, notamment par rapport à la question du nombre d'étudiants, est un des éléments de cette problématique. Il aimerait avoir ces informations lors d'une prochaine séance du Conseil.

Serge BERSTEIN est d'accord avec Christian Larger sur le fait que les rémunérations des enseignants vacataires qui enseignent par ailleurs dans le secondaire ou en classe préparatoire ne sont certes pas comparables à celles des cadres des entreprises. Les rémunérations complémentaires sont donc importantes pour eux. Pour autant, il rappelle que les heures complémentaires d'enseignement secondaire et les colles que font les professeurs de classe préparatoire sont infiniment mieux rémunérées que les heures de vacation à Sciences Po. Par conséquent, ils enseignent à Sciences Po pour la même raison que les cadres d'entreprise : parce qu'il s'agit d'un travail qui les intéresse et

auquel ils tiennent. On peut admettre que l'élément financier est secondaire pour eux dans cette approche. Par ailleurs, en ce qui concerne l'entrée en 4<sup>ème</sup> année, Richard Descoings a dit l'essentiel. Il va de soi que le problème du jury d'admission n'a pas été de réduire le nombre d'étudiants. Serge Berstein a présidé ce jury et ne l'a pas fait dans l'idée qu'il fallait réduire le nombre d'étudiants. La première étape de l'admission a été la prise en compte des corrections établies sur des copies anonymes. Sur ce point, il n'y a pas eu de baisse de la valeur des candidats, puisque l'admissibilité a donné à peu près le même nombre d'étudiants que l'année dernière. Le problème s'est posé au niveau des entretiens oraux qui déterminent les motivations des candidats et l'adéquation de leur projet personnel avec l'enseignement offert à Sciences Po. Cela conduit à une interrogation sur les raisons pour lesquelles le nombre de candidats à l'entrée à Sciences Po augmente depuis quelques années. L'examen des travaux des commissions d'oral a révélé qu'un grand nombre d'excellents candidats venaient à Sciences Po avec des projets extraordinairement flous ou qui n'avaient rien à voir avec ce qui se fait à Sciences Po, et souvent avec une ignorance complète de ce qu'est Sciences Po. Il était possible soit d'appliquer la règle mécanique qui aurait permis de prendre un nombre plus important de candidats, soit de laisser les commissions d'oral faire leur travail. Elles ont fait ce travail de manière très consciencieuse, puisqu'on s'est étonné lors du jury d'oral du nombre de très bons candidats ayant de bons résultats à l'écrit, élèves des ENS ou admissibles dans les ENS, qui se trouvaient cependant dans la catégorie C. Lorsque le jury a examiné soigneusement les rapports des commissions d'oral, il leur a donné raison dans 99,9 % des cas. Le jury n'a pu récupérer que quelques uns des étudiants de la catégorie C, parce que les autres n'avaient pas un projet assez précis, avaient un projet ne correspondant pas aux formations proposées par l'Institut ou ne savaient pas ce qu'est Sciences Po. C'est un vrai problème. Il est probablement souhaitable d'augmenter le nombre d'étudiants, mais l'augmenter en se voilant la face sur les risques d'échec ou sur le fait qu'on est en face de gens qui ne joueront pas le jeu qu'on leur propose au sein de l'établissement est aussi un risque considérable.

François RACHLINE fait remarquer que l'attitude la plus fréquente dans les universités est d'avoir la politique de ses moyens. En revanche, depuis vingt ans qu'il est à Sciences Po, il a constaté que la direction détermine une politique générale, puis cherche les moyens de la mettre en œuvre. C'est particulièrement vrai avec Richard Descoings. Il est frappé de voir que dans cette période difficile, le budget 2003 ne rompt pas avec cette logique. Il tente de maintenir la recherche, les aides aux étudiants, les dépenses pour la bibliothèque, c'est-à-dire tout ce qui fait l'essence de Sciences Po dans sa mission d'enseignement et de recherche. Tout comme Jean-Paul Fitoussi, il aimerait mieux comprendre les positions des étudiants. Il ajoute que si on poussait jusqu'au bout la logique qui consiste à réduire le nombre d'étudiants et d'enseignants, il serait probablement idéal qu'il n'y ait plus ni étudiants, ni enseignants à Sciences Po, ce qui résoudrait toutes les difficultés.

Emmanuel GOLDSTEIN demande si la direction pourrait communiquer aux membres du Conseil un document sur ce que coûte un étudiant à Sciences Po, ce qui n'est pas simple, puisque cela comporte des coûts fixes, des coûts variables et des effets de seuil. Cela ne saurait être le seul prisme à travers lequel on mènerait le débat sur l'évolution du nombre d'étudiants, mais cela pourrait éclairer l'examen du budget, voire les travaux de la commission Fitoussi sur le financement de Sciences Po. Quel est le coût marginal d'un étudiant ? Qu'implique le maintien de la qualité ? Les acquisitions de la bibliothèque sont les mêmes quel que soit le nombre d'étudiants. En revanche, si on veut avoir la même qualité de service au guichet, il faut peut-être ajouter un agent de bibliothèque pour 500 étudiants. Il y a de nombreuses hypothèses à faire sur la question.

Jean-Baptiste GOULARD indique qu'InterZaide déplore la baisse du nombre d'étudiants ainsi que la baisse des fonds alloués aux missions et aux réceptions. InterZaide est convaincu que la vitalité des centres de recherche profite en premier lieu aux étudiants. La baisse des fonds de mission et de réception pour la DAIE limitera les contacts avec des universités étrangères, qui auraient pu enrichir encore plus la qualité et la diversité des étudiants étrangers à Sciences Po. Il déplore également que ce budget ne permette plus à Sciences Po d'innover et de se démocratiser, de donner aux étudiants les plus défavorisés l'envie et la possibilité d'entrer et de réussir leurs études à l'IEP. InterZaide votera cependant ce budget, qui montre la nécessité et l'urgence d'une réforme du financement de Sciences Po, notamment à travers les droits de scolarité.

Jacques ANDREANI souhaite intervenir sur la question de la baisse du nombre d'étudiants. On a expliqué pourquoi le nombre d'étudiants admis en 4<sup>ème</sup> année pour la rentrée 2003 avait baissé, mais il

s'interroge sur la place accordée à la motivation. Il comprend bien que celle-ci est importante, mais se souvient que quand il est entré à Sciences Po, sa motivation était très floue. C'est également le cas de ses deux enfants qui sont actuellement en 2<sup>ème</sup> et en 4<sup>ème</sup> année à Sciences Po. Sa fille qui est en 4<sup>ème</sup> année n'a découvert sa vocation qu'au cours de sa scolarité de 1<sup>er</sup> cycle à Sciences Po. Le flou d'une motivation et d'un projet professionnel ne lui paraît pas être un élément qui devrait être central dans la décision d'un jury. Il ajoute qu'il a peut-être une conception attardée de l'examen d'entrée qui se fonde davantage sur les connaissances et les aptitudes que sur les projets. Il demande si le nombre d'étudiants admis en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>ème</sup> année baissera aussi à la rentrée prochaine. Par ailleurs, il ne comprend pas bien comment la baisse du nombre d'étudiants, dont on ne peut encore évaluer l'ampleur exacte puisque les examens ne sont pas terminés, peut aboutir à une économie de 800 000 euros en année pleine, comme l'indique la note de Richard Descoings sur le budget. Ce montant lui paraît considérable. Si on réduit une classe d'étudiants de 10 %, cela ne signifie pas que les dépenses d'enseignement vont baisser de 10%. Or il constate que les dépenses d'enseignement, qui étaient de 7,1 millions d'euros dans le budget prévisionnel 2002, et qui ont en fait dépassé 8 millions d'euros en 2002, sont de 8,3 millions d'euros dans le projet de budget 2003, soit une hausse de 16 % par rapport au budget prévisionnel 2002. Il ne comprend pas où est l'économie. Il comprend bien que la recherche et la bibliothèque soient prioritaires, mais demande s'il est normal de concentrer toutes les économies sur l'enseignement.

Thymée N'DOUR souhaite répondre aux questions adressées aux élus étudiants. Pour les élus de l'UNEF, le vote sur le budget n'est pas seulement un vote technique sur les différents postes budgétisés. L'UNEF veut montrer son inquiétude et son mécontentement devant le flou dans lequel les étudiants ont été maintenus, notamment en ce qui concerne la situation financière de Sciences Po. La question de la démocratie et du rôle des élus étudiants dans les Conseils est très importante. On en arrive à débattre aujourd'hui des droits de scolarité alors qu'on n'a même pas permis aux élus étudiants de participer pleinement aux discussions du Conseil d'Administration de la FNSP. Or les grandes orientations de la FNSP affectent directement ou indirectement l'IEP de Paris. L'UNEF souhaite tirer la sonnette d'alarme et peser dans ce débat. Par ailleurs, il serait vraiment nécessaire aujourd'hui, au stade des discussions sur le financement, de poser certaines grandes questions concernant les études politiques en France, la nature des liens avec les autres universités enseignant la science politique et avec les autres IEP. Il faudrait peut-être réfléchir à harmoniser, à avoir une vision globale des études politiques, et poser la question de l'adaptation à la réforme LMD, qui est déterminante pour l'avenir de Sciences Po. L'UNEF aimerait que ces questions soient posées avant la réunion du Conseil d'Administration. On ne peut passer outre aux inquiétudes légitimes des étudiants et reprocher aux élus étudiants de prendre leurs responsabilités sur ces questions en exprimant leur mécontentement et en votant contre.

Amélie de CREPY-ALEXIS donne une explication de son vote sur le budget 2003. Depuis quelques années, elle constate une dégradation de la situation à Sciences Po, ainsi que le malaise social des salariés sous la conduite d'une administration de plus en plus politicienne, coûteuse et parasitaire. Elle donne pour exemple la lettre de 31 pages envoyée par la direction à des milliers d'exemplaires, ainsi que la profusion de mails reçus sur des sujets divers, en dehors des préoccupations quotidiennes des salariés et qui troublent leur travail. Elle estime que l'administration fait preuve de mépris à la fois envers le personnel, notamment en omettant d'appliquer l'accord de classification, et envers les étudiants, en ouvrant un débat inquiétant sur une augmentation vertigineuse des droits de scolarité. Si des économies s'imposent, elles sont à faire non seulement en arrêtant les recrutements inutiles (10 % cette année), mais aussi en supprimant les emplois non productifs créés ces dernières années. Elle pense que le désordre s'est installé à Sciences Po et que l'administration, de plus en plus pesante et de moins en moins efficace, perd de vue l'objet de sa mission. Dans ces conditions, le budget présenté est la mise en œuvre chiffrée de cette politique qu'elle désapprouve. Elle votera donc contre.

Michel PEBEREAU souhaite aborder quatre points. Le premier est la question des enseignants vacataires. Sciences Po dispose là d'une spécificité et d'une richesse par rapport à l'ensemble des autres universités et grandes écoles. Les étudiants apprécient beaucoup d'avoir une formation qui combine les qualités d'un enseignement dispensé par des professeurs et d'un contact permanent avec des personnes qui sont engagées dans la vie active. Cette combinaison est un avantage important pour Sciences Po. Il est incontestable qu'il y a aujourd'hui une compétition pour le recrutement

d'enseignants vacataires de grande qualité. Il y a une forte demande en provenance des grandes écoles et des écoles de commerce et les rémunérations versées à Sciences Po sont inférieures aux rémunérations versées par d'autres établissements. Les maîtres de conférence qui choisissent Sciences Po font incontestablement quelque chose de positif vis-à-vis de Sciences Po, par rapport à l'analyse d'un *homo economicus* qui raisonnerait sur secteurs de marché. Si leur rémunération est critiquée comme étant trop élevée, c'est particulièrement injuste et infondé. En deuxième lieu, il tient à souligner qu'il est très important de respecter l'indépendance des jurys d'examen. Il rappelle qu'il n'est pas de la compétence du Conseil de se prononcer sur ce sujet. L'indépendance de ces jurys garantit à la fois la vraie démocratisation de Sciences Po, celle d'un recrutement en fonction de la qualité des candidats, et la qualité des diplômes délivrés. Il fait remarquer à Jacques Andreani qu'il faut bien distinguer le recrutement en 1<sup>ère</sup> année, qui concerne par exemple ses deux enfants, et le recrutement en 4<sup>ème</sup> année, qui est de nature différente. Pour les admissions en 4<sup>ème</sup> année, il est très important que les jurys se préoccupent de ne pas faire entrer des touristes à Sciences Po. La République n'a pas besoin de payer des études à des touristes qui ont déjà bénéficié d'études supérieures.

Par ailleurs, il souligne que la FNSP a sa vocation et que l'IEP a la sienne. Le Conseil de Direction doit aujourd'hui se prononcer sur le projet de budget de Sciences Po. La FNSP a déjà fait beaucoup en acceptant une représentation étudiante au Conseil d'Administration, qui lui permet de constater que les intérêts de l'IEP ne sont pas négligés dans une fondation qui a vocation à faire autre chose. Cette présence étudiante est une bonne chose. Elle permet aux élus étudiants de se rendre compte que la FNSP poursuit d'autres objectifs. La politique de l'IEP figure dans le budget examiné aujourd'hui. C'est une bonne politique, qui correspond aux objectifs que le directeur a présentés à plusieurs reprises et que le Conseil de Direction a approuvés. Les priorités présentées aujourd'hui sont bien celles que le directeur avait annoncées par le passé. Les moyens accordés à chacune de ces politiques sont le maximum des moyens qui ont pu être donnés. Aucune de ces politiques n'est remise en cause par le budget. Enfin, il est important d'évaluer ce budget par rapport au précédent et au suivant. Manuel Bougeard a demandé comment on pouvait affirmer que Sciences Po se porte bien tout en disant aujourd'hui qu'il faut faire des économies. Le directeur répondra à cette question, mais Michel Pébereau fait remarquer qu'en 2002, on a mis en œuvre un budget qu'il a fallu infléchir dans le courant de l'année pour tenir compte des difficultés croissantes. Finalement, ce budget a été exécuté correctement, puisqu'il a dégagé un léger excédent. Cela signifie que la direction a pris les mesures nécessaires pendant l'année pour que le budget se réalise en équilibre, ce qui assure la bonne santé de l'Institut. Cette bonne santé n'est pas en cause, comme l'a indiqué le directeur. Cependant, la situation économique française a changé dans le courant de l'année 2002. Pendant cette année, à deux reprises, le directeur a mis en garde le Conseil de Direction contre le fait qu'un problème allait se poser. Il a déjà pris un certain nombre de mesures pour faire face à ce problème. Il est donc normal et légitime, sans qu'il y ait changement de politique, que le budget 2003 accentue cette inflexion. Michel Pébereau indique à Patrice-Michel Langlumé que le budget 2004 s'inscrira probablement dans la même lignée. Dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de raison majeure pour que la tendance de l'économie et des finances publiques connaisse un retournement brutal. La France est actuellement confrontée à une crise grave des finances publiques qui nécessite de sa part un certain nombre d'actions. Il est légitime de mener cette politique. Michel Pébereau fait remarquer à Amélie de Crépy-Alexis qu'il est également légitime que le directeur interpelle le Conseil de Direction sur les moyens de doter Sciences Po, dans des conditions qui soient cohérentes avec sa ligne politique, de ressources nouvelles qui lui permettent d'être moins dépendant de la conjoncture économique et de la situation des finances publiques. Richard Descoings a mené une politique qui a été approuvée par le Conseil de Direction. Il doit maintenant tenter de doter Sciences Po des moyens de cette politique au mieux de ses forces.

Richard DESCOINGS répond à Christian Larger que l'on a regardé l'effet noria sur les salariés en fonction de la pyramide des âges, qui permet de savoir, année après année, qui est susceptible de partir à la retraite. Mais il faut relativiser les choses, pour deux raisons. La première est que toutes les personnes qui atteignent l'âge de 60 ans n'ont pas nécessairement cotisé toutes les années nécessaires pour partir à taux plein. Cela, la FNSP ne peut pas le savoir, sauf dans les rares cas où ces personnes ont fait toute leur carrière à la FNSP. Seuls les organismes qui gèrent les retraites peuvent l'indiquer.

La deuxième raison, c'est que tous les salariés, même quand ils ont cotisé assez longtemps pour partir avec un taux plein, ne souhaitent pas toujours partir. Il y a donc une incertitude. Par ailleurs, la mobilité en cours de carrière est particulièrement importante aujourd'hui. Ces données sont examinées de façon précise. On peut en tirer un certain nombre d'informations, mais dont l'utilisation reste limitée. Manuel Bougeard estime que les étudiants sont dans le flou. A lire la contribution des étudiants et à lire les forums, Richard Descoings ne voit pas de quel flou il parle. Il est surpris que Manuel Bougeard n'apprenne qu'aujourd'hui que le directeur parle de déclin. Cela signifie qu'il n'a pas lu la lettre de 31 pages envoyée par le directeur à tous les étudiants, puisque c'est l'essentiel du propos que celui-ci développe dans cette lettre. D'un côté, le directeur dit que la gestion financière de la FNSP est saine, puisqu'il n'y a ni dettes, ni déséquilibre budgétaire. De l'autre côté, il dit que si on se résigne à la stabilité des ressources de Sciences Po, il faudra progressivement diminuer les activités et perdre pied dans la compétition internationale. Il répond à Thymée N'Dour qu'il est frappé de voir que son propos fait essentiellement référence à ce qui ne concerne pas Sciences Po : le cadre général des universités en France, celui des IEP et la question de la représentation des étudiants, qui a déjà été traitée en 1998, puisque c'est Richard Descoings qui a suggéré que les étudiants soient représentés au Conseil d'Administration de la FNSP. Il pense qu'il n'est pas seul dans Sciences Po à regretter que l'UNEF, plutôt que de débattre comme c'est son rôle comme organisation syndicale légitime au sein de Sciences Po, ait immédiatement placé le débat au niveau national. Il sait bien que le congrès de l'UNEF se tenait à ce moment là. Il a lu dans le journal que les dirigeants de l'UNEF cherchaient des boutons de mobilisation des étudiants et que Sciences Po était un thème porteur. Il comprend bien cette logique nationale dans le syndicalisme, mais cela conduit à ne pas débattre de questions qui intéressent directement Sciences Po. Il insiste sur le fait que c'est le jury d'entrée en 4<sup>ème</sup> année qui a décidé du nombre de candidats admis sur une base académique. Richard Descoings ne siégeait pas dans ce jury.

Il répond à Patrice-Michel Langlumé que la situation est radicalement différente dans les autres universités. Si on admet de raisonner en budget consolidé, les universités ont 80 % de dépenses de rémunération. La situation varie suivant les universités, mais si on prend les rémunérations d'enseignants chercheurs plus les rémunérations d'ATOS, et qu'on les compare aux crédits d'investissement ou aux dépenses de fonctionnement, il y a une très vaste majorité de rémunérations. Mais les universités n'en ont guère conscience, puisqu'on ne débat pas des questions de rémunérations dans les Conseils d'Administration des universités. C'est un sujet qui n'est pas traité dans le cadre du budget. En revanche, on parle d'emplois, puisque l'Etat crée tel ou tel emploi dans tel IUFM ou telle école doctorale. Certaines universités, comme on le fait à Sciences Po, expliquent aux membres du Conseil que la rémunération est le coût essentiel de l'enseignement supérieur et donnent des indications sur le montant total des rémunérations versées par l'Etat aux ATOS et aux enseignants-chercheurs et par le CNRS aux chercheurs. Quand on fait ce budget consolidé, on voit que la situation à Sciences Po est très différente. La direction a calculé que si on transformait le potentiel d'heures d'enseignement dispensées par les enseignants vacataires en service d'enseignants-chercheurs, et si on créait le nombre d'emplois nécessaires pour assurer ces services, le montant des dépenses de formation à Sciences Po serait six fois supérieur à ce qu'il est aujourd'hui.

Richard Descoings croit qu'il faut réfléchir dès à présent au budget 2004 et même au suivant. Mais pour donner des indications sur le budget 2004, deux éléments rendent les choses difficiles. Le premier est que la commission dirigée par Jean-Paul Fitoussi est en train de travailler sur ce que pourrait être le niveau des droits de scolarité à partir de la rentrée 2004. Les décisions seront prises à l'automne 2003. Ce sera un élément central dans l'élaboration du budget pour 2004. L'autre sujet d'incertitude est que Sciences Po a commencé à négocier avec le ministère le contrat 2003-2006. Pour ce contrat, le directeur espère que l'Etat s'engagera pluriannuellement sur l'évolution des ressources publiques de Sciences Po. L'automne prochain sera donc crucial pour définir à la fois les évolutions budgétaires des deux ou trois prochaines années et la politique qu'on pourra en déduire.

Il répond à Emmanuel Goldstein que la direction a une idée assez précise du coût moyen d'un étudiant, qui est de l'ordre de 9000 à 9500 euros. On travaille toujours à évaluer le coût marginal, ce qui est autrement plus compliqué. Par définition, c'est un coût qui dépend du cycle d'études et les effets de seuil sont majeurs. On y travaille, parce que c'est une donnée importante pour déterminer ce que serait la conséquence d'une augmentation, d'une stabilisation ou d'une réduction du nombre

d'étudiants. Il répond à Jacques Andreani qu'il est d'accord avec Michel Pébereau. Quand on a derrière soi quatre ou cinq années d'études supérieures, il est très inquiétant de ne pas savoir ce que l'on veut faire par la suite. En ce qui concerne la baisse des dépenses d'enseignement, le directeur a clairement indiqué dans sa note d'information que le 800 000 euros étaient en année pleine. Sur le budget 2003, il n'y a qu'une petite partie de cette somme, puisque ce sont des enseignements qui débutent à l'automne 2003. En outre, il s'agit d'un montant valable toutes choses égales par ailleurs, avec des flux d'admission constants, ce qui n'est pas le cas. Le directeur n'a pas annoncé 800 000 euros de diminution par rapport à 2002, sinon il l'aurait inscrit dans le budget. Il a dit qu'il fallait, alors qu'on avait une évolution mécanique qui augmentait les dépenses d'enseignement de près de 800 000 euros en année pleine 2003-2004, trouver les moyens de limiter cette hausse. Il n'y a effectivement pas de réduction des crédits consacrés à la formation initiale parce qu'il y a un effet stock. Le nombre des élèves recrutés les années précédentes, notamment en 2002 et 2003, était beaucoup plus important que le nombre des élèves recrutés précédemment. Par exemple, les élèves qui sont aujourd'hui en 5<sup>ème</sup> année et qui sortiront diplômés seront remplacés par des élèves qui sont aujourd'hui en 4<sup>ème</sup> année et qui sont sensiblement plus nombreux que ceux qui les précédaient.

Jacques ANDREANI ne voit pas bien d'où viendra l'économie de 800 000 euros.

Richard DESCOINGS répond que la direction avait fait des projections sur la poursuite de l'augmentation du nombre d'étudiants dans les quatre ou cinq prochaines années. C'est par rapport à cette tendance que se fera la baisse des dépenses. C'est pourquoi Richard Descoings a indiqué dans sa note qu'on ne ferait pas d'économies concrètes, mais qu'il y aurait une baisse des dépenses d'enseignement par rapport à l'évolution escomptée.

Il répond à Amélie de Crépy-Alexis que la FSU a pris l'habitude de distinguer entre les bons et les mauvais salariés, les salariés productifs et les salariés improductifs. Elle regrette le nombre de salariés improductifs recrutés à Sciences Po. Le fait de savoir qui est productif ou non peut être sujet à débat, tout comme le fait de savoir quels emplois sont utiles et quels emplois ne le sont pas. Il regrette simplement qu'une organisation syndicale représentant des salariés dise du mal d'une partie des salariés.

### *c) Vote*

Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la proposition de budget 2003 de l'IEP de Paris présentée par l'Administrateur de la FNSP, par 19 voix pour et 7 contre.

Michel PEBEREAU remercie le Conseil de sa décision, qui va permettre à la direction de poursuivre son action et sa politique. Il annonce aux membres du Conseil qu'il devra partir à 10 heures et demande à François Rachline de le remplacer pour présider le reste de la séance. Il prie le Conseil de l'en excuser.

## **II. POINT D'ETAPE SUR LA COMMISSION REUNIE POUR EXAMINER LE FINANCEMENT DE SCIENCES PO ET PRESIDEE PAR LE PROFESSEUR JEAN-PAUL FITOUSSI**

### *a) Exposé*

Jean-Paul FITOUSSI indique que la commission qu'il préside s'est réunie trois fois et a commencé à travailler sans préconceptions. Les membres de la commission ne sont pas sans savoir que la direction a un projet, qui lui-même n'est pas complètement précis, mais la commission fonctionne sans *a priori*. Pour l'instant, elle cherche à recueillir le maximum d'informations utiles. La direction de Sciences Po donne ces informations avec la transparence la plus complète. Le budget a été présenté à la commission, tout comme le système d'aide sociale de Sciences Po. Richard Descoings a présenté quelques projets concernant l'amélioration de l'aide sociale à Sciences Po, notamment une augmentation de 50 % du montant des bourses et la création d'une maison des étudiants de Sciences Po à la Cité internationale universitaire. Louis Chauvel a réalisé une étude pour comparer les revenus des parents des étudiants de Sciences Po et les parents des étudiants dans la France entière. Cette

étude a confirmé l'existence de grandes différences de revenus. Pour l'instant, la commission en est là. Elle continuera à travailler d'arrache-pied. Jean-Paul Fitoussi souhaite que la commission aboutisse à une première série de recommandations début juillet, afin qu'il puisse y avoir un large débat avec les étudiants de septembre à novembre, pour qu'un projet soit ensuite arrêté par la direction et présenté aux Conseils. Il y a eu un malentendu probable avec les étudiants sur la date d'entrée en vigueur du nouveau système, qui ne se fera qu'à la rentrée 2004. Il y aura d'importantes discussions avec les étudiants à la rentrée, à un moment où ils seront moins préoccupés par leurs examens. La commission a décidé de travailler dans un esprit complètement ouvert, sans préconception, sauf celle d'assurer un meilleur avenir pour Sciences Po, c'est-à-dire pour les étudiants, ce qui est l'objectif principal de la réforme. L'objectif est également de participer à une plus grande équité du système universitaire en essayant d'attirer vers Sciences Po les étudiants qui, à qualité égale, viennent des familles les moins favorisées. Il reste beaucoup de travail à faire pour aboutir à un système qui tienne la route. Le danger est de prendre cela pour une privatisation. Jean-Paul Fitoussi précise qu'il est opposé à la privatisation de l'enseignement supérieur. Une privatisation impliquerait de fixer un prix et de le faire payer sur un marché. Il s'agit ici d'établir un système qui reconnaisse le caractère redistributif du système universitaire, qui reconnaisse que celui-ci fonctionne généralement par une redistribution à rebours, notamment dans les établissements les plus cotés, qui reçoivent l'essentiel des moyens et permettent la reproduction sociale des familles les plus aisées. La commission souhaite prendre en compte cela pour aboutir à un système de tarification des services publics, ce qui n'a jamais signifié leur privatisation.

Richard DESCOINGS rappelle que la participation au financement de Sciences Po par les élèves qui paient 1050 euros de droits de scolarité par an représente 3 % des ressources. Aujourd'hui, une règle assez simple permettrait de fixer le montant des droits de scolarité nécessaires pour se substituer aux 76% de financement par l'Etat. Il faut tendre vers deux objectifs. Le premier est d'accroître les ressources de Sciences Po pour éviter de régresser et pour continuer de mutualiser les ressources au bénéfice de tous. Le deuxième est de donner à ceux qui en démontrent les qualités les moyens de poursuivre de façon effective des études réussies à Sciences Po. C'est la raison pour laquelle Richard Descoings a suggéré à la commission d'augmenter de 50 % aussi bien les bourses de Sciences Po que les bourses de l'Etat, dont le complément serait versé par Sciences Po. Il a également proposé de créer un sixième échelon de bourse pour les étudiants qui ont le moins de possibilités financières. Aujourd'hui, le montant maximal d'une bourse versée par l'Etat est de 3600 euros par an, ce qui est largement insuffisant pour vivre à Paris. Le directeur a également proposé d'aligner le montant des bourses versées aux étudiants étrangers sur le montant des bourses versées aux étudiants français. Il rappelle que les étudiants étrangers n'ont pas droit aux bourses d'enseignement supérieur. En plus de cette aide financière directe, l'aide la plus considérable qu'on puisse apporter à un étudiant venant de province ou de l'étranger est l'aide au logement. Il est extraordinairement difficile de se loger à Paris. C'est pourquoi le directeur a proposé de faire construire à la Cité internationale universitaire une maison des étudiants de Sciences Po, avec au moins 200 chambres, qui permettrait de fournir un logement à un prix raisonnable. Le produit supplémentaire des droits de scolarité permettrait de couvrir les charges d'amortissement de l'emprunt qui pourrait être contracté.

#### *b) Questions et observations*

Jacques ANDREANI indique que l'association des anciens élèves de Sciences Po est très intéressée par cette question, tout comme elle s'était intéressée au débat sur les conventions d'éducation prioritaire, dans lequel elle a soutenu les projets du directeur. L'association a considéré qu'elle devait s'exprimer sur la question des droits de scolarité. Elle a diffusé la lettre du directeur à tous ses adhérents et a obtenu de nombreuses réactions. Il est un peu tôt pour dresser un bilan de ces réactions mais il est déjà possible d'indiquer qu'à part une petite minorité d'anciens élèves révoltés par l'idée d'une hausse importante des droits de scolarité, la majorité des réponses montre un fort intérêt et un appui pour les idées développées. La plupart des membres de l'association ont bien compris le contexte de compétition internationale, la difficulté extrême d'accroître les financements publics et la nécessité de diversifier les sources de financement. En même temps, comme certains avaient eu à tort l'impression que les décisions seraient prises très vite pour la rentrée 2003, il y avait beaucoup d'anxiété sur ce sujet, anxiété qui a été dissipée par les précisions du directeur. Il y a cependant

beaucoup de perplexité non sur la nécessité de cette réforme, mais sur la manière dont elle sera mise en œuvre, un certain scepticisme sur la possibilité de réaliser une véritable adéquation des prélèvements aux ressources. Cela risque d'être particulièrement complexe. Le Conseil d'Administration de l'Association des anciens élèves a déjà débattu de cette question sans aboutir à des conclusions. Cette question sera également débattue lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 23 juin. Richard Descoings a été invité à participer à une réunion du Conseil d'Administration de l'association qui aura lieu peu de temps après l'assemblée générale du 23 juin. Il ajoute qu'il aurait souhaité que les anciens élèves en tant que tels soient représentés au sein de la commission Fitoussi. Il souhaite que l'association des anciens élèves soit auditionnée par la commission, qu'elle puisse poser des questions et faire part de ses réflexions. Sur le fond du sujet, en dehors de la complexité de la mise en œuvre de la modulation, il se préoccupe de la dérive possible du système. Il pense qu'il est nécessaire de garantir la stabilité de la politique annoncée. L'une des justifications d'une augmentation importante des droits de scolarité est la mutualisation du système. Au départ, cela peut très bien fonctionner, avec l'augmentation du montant des bourses et la création d'une résidence universitaire. Mais pour la bonne réception de cet ensemble, il faudrait une garantie que cette mutualisation continuera et qu'il n'y aura pas un glissement insensible qui réduira progressivement la part des ressources additionnelles des droits de scolarité affectée à l'aide sociale.

Jean-Paul FITOUSSI souligne que le 23 juin, date de l'assemblée générale de l'association des anciens élèves, la commission n'aura pas terminé ses travaux. Il est préférable de consacrer des séances à examiner les recommandations de la commission pour les critiquer et contribuer à les améliorer.

François RACHLINE ajoute qu'il y aura une réunion du Conseil de Direction de 23 juin. Il demande à Jean-Paul Fitoussi d'informer le Conseil lors de cette séance sur les évolutions des travaux de la commission.

Jean-Paul FITOUSSI est d'accord. Les questions soulevées aujourd'hui sont intéressantes. C'est pourquoi la commission aura besoin de toutes les aides possibles pour bien baliser le système.

Jean-Jacques GABAS indique que la lettre de Richard Descoings a eu un écho très favorable non seulement auprès des maîtres de conférence à Sciences Po, mais bien au-delà. Il s'est permis de faire la publicité de cette réflexion dans son université et dans d'autres lieux de formation en France, y compris l'école primaire. Des directeurs d'école primaire se posent aujourd'hui la question de la tarification du service public en remettant en question la gratuité complète de l'enseignement. En revanche, il est d'accord avec Jacques Andreani sur le fait que lorsqu'on avance dans la discussion, se pose la question de la faisabilité et de la soutenabilité de cette tarification modulée. Par ailleurs, il demande quand cette réforme sera mise en œuvre.

Jean-Paul FITOUSSI répond qu'elle le sera à la rentrée 2004. Il précise que la commission ne fera que des recommandations. Il appartiendra au Conseil de Direction et au Conseil d'Administration de la FNSP de prendre les décisions.

### **III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISoire DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2003**

Le procès-verbal est adopté.

La séance est levée à 10 h 20.